

CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 19.12.2019 à 19h00

Compte rendu

Présents : Xavier RELAVE, Angélique BEAUDOIN, Monique BILLAUD, Cédric COUDRE, Paula COUTELLIER, Jacques FOUCHER, Danièle GARAVOGLIA, Annette LELOUP, Marie-Annick MARCEAUX.

Absente excusée : Monique LEGRAS (*procuration donnée à Marie-Annick MARCEAUX*).

Absents : Amaury DAVID, Patrick FAUVELLE.

Secrétaire de séance : Marie-Annick MARCEAUX.

ORDRE DU JOUR

Délibérations:

- **Admission en non-valeur** : A la demande de la trésorerie de Châtillon-Coligny, il est nécessaire de voter l'admission en non-valeur des créances concernant des factures d'assainissement émises entre 2007 et 2014. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la Trésorerie de Châtillon-Coligny et de passer en non-valeur la somme de 3 554.07 € représentant la totalité des impayés restant dus entre 2007 et 2014. Cette non-valeur sera comptabilisée au compte 6541 – *Créances admises en non-valeur* – prévu au budget primitif de l'assainissement.
- **Décision modificative N° 11 – Budget Principal** : afin de pouvoir honorer la dépense relative au changement d'extincteurs au sein de la salle polyvalente Florimond Raffard réalisé par la Société Lucas Sécurité, il est nécessaire d'effectuer une décision modificative budgétaire pour réaliser une ouverture de compte au 21568 (*Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile*) - ce compte n'existant pas au budget primitif - et pour approvisionner celui-ci par transfert de la somme de 592.32 € du compte 615231 (*Voiries*) au profit du compte 21568 (*Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile*). Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer la décision modificative budgétaire proposée.
- **Décision modificative N° 1 – Budget Assainissement** : afin de pouvoir honorer la dernière échéance annuelle de l'emprunt N° 57110 (T6 La Borde), il est nécessaire d'effectuer un approvisionnement supplémentaire du compte 1641 (*Emprunts*). Il convient donc de transférer 122 € du compte 020 (*Dépenses imprévues*) pour approvisionner le compte 1641 (*Emprunts*). Appelé à s'exprimer, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer la décision modificative budgétaire proposée.

Organisation de la cérémonie des Vœux du Maire du 04/01/2020 :

Monsieur le Maire fait le point sur l'organisation de la cérémonie des Vœux du 04 janvier prochain :

- commande des galettes des rois et boissons

- placement des tables et des chaises au sein de la salle polyvalente

- agrémentation de la salle : Monsieur le Maire se propose de demander au pépiniériste de la commune, Monsieur DAVID, s'il lui est possible de prêter des arbustes décoratifs pour l'occasion.

Informations diverses :

1. Dossiers de demande de subvention :
 - 1^{ère} tranche de travaux de l'Église St Pierre-St Genou (étude de Monsieur LERICHE, architecte) :
 - Demande de subvention « D.E.T.R. », déposée auprès de la Préfecture, le 19/12/19, pour un montant de 72 000 € H.T.
 - Demande de subvention « Appel à projets d'intérêt communal – volet 3 », déposée auprès du Conseil Départemental, le 25/11/19, pour un montant de 48 000 € H.T.
 - Rénovation du 1^{er} étage de la Mairie :
 - Demande de subvention « Appel à projets d'intérêt communal – volet 3 », déposée auprès du Conseil Départemental, le 25/11/19, pour un montant de 5058.96 € H.T.
2. Projet de formation d'artificier : Monsieur le Maire informe qu'une formation gratuite a été proposée par le fournisseur du feu d'artifice 2019.
3. Bulletins municipaux à distribuer : les conseillers municipaux pourront venir les récupérer le 20/12, à partir de 18h00.
4. Marché du Terroir : il aura lieu le 03 avril 2020 et sera exceptionnellement organisé cette année par l' A.P.N., en raison des élections municipales.
5. Changement du planning d'Arnault JOSSIN sur la commune, à partir du 01/01/2020 : il sera présent les lundis et mardis et le mercredi matin, une semaine sur deux.

Fin de la séance à 19h45.